

Nouvelle série de programmes ouverts et
nouveau processus d'évaluation par les pairs

Volet Fondation



Survol et objectifs

Le volet Fondation des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) est conçu pour contribuer à l'édification d'une assise durable formée de chefs de file dans le domaine de la recherche en santé en garantissant du soutien à long terme pour entreprendre des programmes de recherche novateurs qui produiront un impact important. Les programmes de recherche devront incorporer des composantes de recherche, d'application des connaissances et de formation/mentorat cohésives et thématiquement liées. Un volet distinct sera mis en place pour soutenir les nouveaux chercheurs et les chercheurs en début de carrière détenant une excellente formation et du succès dans leur début de carrière, en leur offrant l'opportunité de bâtir des programmes de recherche prometteurs. Le volet Fondation devrait permettre de :

- financer un vaste bassin de chefs de file en recherche œuvrant dans tous les domaines et toutes les disciplines en lien avec la santé, à n'importe quelle étape de leur carrière;
- développer et soutenir la capacité de recherche en santé et dans les domaines connexes au Canada;
- offrir aux chefs de file en recherche la latitude voulue pour explorer des pistes de recherche novatrices;
- contribuer à la création et à l'utilisation de connaissances liées à la santé au moyen d'une vaste gamme d'activités de recherche ou d'application des connaissances, incluant des collaborations pertinentes.

Le volet Fondation reposera sur un processus de concours et d'évaluation des demandes en trois étapes. L'étape 1 permettra d'évaluer le calibre des candidats tandis que l'étape 2 portera sur la qualité du programme de recherche proposé. L'étape 3 permettra d'intégrer les résultats de l'étape 2.

Valeur et durée des subventions



La valeur des subventions du volet fondation dépendra des exigences de la recherche proposée et variera en fonction du domaine de recherche, de l'approche et de la portée des activités du programme. Il n'y a actuellement aucune limite à ces subventions. Les IRSC prévoient que la majorité des subventions du volet Fondation auront une valeur annuelle approximative de 50 000 à 1,5 million \$. Les chercheurs établis recevront des subventions de sept ans, tandis que les nouveaux chercheurs et les chercheurs en début de carrière recevront des subventions de cinq ans. On s'attend à ce que le dossier de financement des candidats par les IRSC constitue un facteur important pour déterminer la valeur des subventions.

D'après la part du budget de financement ouvert des IRSC allouée à ce volet (45 %), les IRSC seront en mesure de financer, en régime de croisière, environ 114 nouvelles subventions de valeur et de durée variées par année, une fois la période de mise en place graduelle et de démarrage terminée.



Admissibilité

Les subventions de fondation visent à aider les chefs de file en recherche, à toutes les étapes de leur carrière, à mettre sur pied et à diriger des programmes de recherche en santé dans tous les domaines couverts par le mandat des IRSC. On entend par candidat admissible les chercheurs indépendants, nouveaux ou établis, dont les preuves ne sont plus à faire en ce qui concerne l'excellence du travail ou l'incidence qu'ils ont eue dans leur discipline. Ces chercheurs doivent être affiliés à un établissement admissible.

Plusieurs directeurs de programmes pourront présenter une demande conjointe dans le cadre du volet Fondation, mais devront prouver qu'ils entretiennent des relations synergiques et qu'ils ont déjà géré ensemble des programmes de recherche. La collaboration et les partenariats seront encouragés lorsqu'appropriés et pourront changer avec le temps selon l'évolution du programme de recherche.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter le www.cihr-irsc.gc.ca/f/44761.html.



CIHR IRSC
Canadian Institutes of Health Research
Instituts de recherche en santé du Canada